

**Délibération n°2018-01-02h**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	74
Pouvoirs	15
Votants	89

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 12 février 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Christophe Arfeuillère</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Eric Bossaert</b>	à	Philippe Roche	<b>Eric Cheminade</b>	à	Valérie Serrurier
<b>Philippe Exposito</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Fabienne Garnerin</b>	à	Véronique Bénazet
<b>Annie Gonzales</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	<b>Dominique Miermont</b>	à	Serge Guillaume
<b>Laurence Monteil</b>	à	Martine Pannetier	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Maryse Badia	<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Marc Ranvier</b>	à	Jean Bilotta	<b>Jean-Pierre Saugeras</b>	à	Philippe Brugère
<b>Jean-Michel Taudin</b>	à	Dominique Guillaume			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette), Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich), Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Robert Bredèche, Christine Da Fonseca, Sandra Delibit, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Catherine Lartigaut, Cécile Martin, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Jérôme Valade.

## **Demande de subvention au titre de la DETR 2018 :** **Mise en sécurité de l'Aire de jeux du Randeix à Eygurande – priorité n°8**

Le président explique que ce projet consiste à installer les jeux selon les normes « NF EN 1176 – Equipements aires de jeux ». Un contrôle par un organisme vérificateur est obligatoire avant l'ouverture au public.

Le montant des travaux s'élève à 11 375.00 € HT, soit 13 650.00 € TTC.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<b>DETR</b>	<b>3 640,00 €</b>	<b>32,00%</b>
Participation du demandeur : autofinancement	7 735,00 €	68,00%
<b>TOTAL</b>	<b>11 375,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 19 abstentions et 70 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de mise en sécurité de l'aire de jeux du Randeix à Eygurande, pour un montant de 11 375,00 € HT soit 13 65,00 € TCC ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Aménagement de places et d'espaces publics hors PAB », au taux de 32 % soit une subvention sollicitée de 3 640,00 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

<b>A la majorité</b>	
Votants	89
Pour	70
Contre	0
Abstention	19

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Saint-Angel, le 22 février 2018**

Le président,  
Pierre Chevalier

